Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac ST2S, veuillez visiter :
bacst2s.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC ST2S • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Bac ST2S

Sciences et techniques sanitaires et sociales

Session 2023 • Code sujet : **23-2SST2SME1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Mobilisation des connaissances : développement social local (1 question) **Page 3**

2. Développement s'appuyant sur un dossier documentaire : sport sur ordonnance (2 questions) **Page 4**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://bacst2s.fr/assets/annales/bac-st2s/Sciences et techniques sanitaires et sociales/2023/Bac ST2S - Sciences et techniques sanitaires et sociales - Session 2023 - 2-Sujet.pdf

1. Mobilisation des connaissances : développement social local

La question porte sur le développement social local à l'échelle d'un quartier. Il faut expliquer comment cette démarche peut contribuer au bien-être de ses habitants.

Question. Expliquer comment le développement social local contribue au bien-être des habitants d'un quartier.

Le développement social local est une démarche collective menée à l'échelle d'un quartier. Les habitants, les associations et les institutions identifient les besoins et les ressources, puis élaborent des réponses adaptées. En participant aux décisions et aux projets, les habitants renforcent leur pouvoir d'agir et leur sentiment d'appartenance. Les actions peuvent faciliter l'accès aux services et aux activités, développer l'entraide et les liens sociaux, et mieux répondre aux besoins des personnes fragilisées. Elles contribuent ainsi à réduire l'isolement et les inégalités, à améliorer le cadre de vie et à favoriser le bien-être individuel et collectif.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> En associant les habitants aux acteurs locaux, le développement social local améliore le cadre de vie, renforce les liens et l'inclusion, et accroît le pouvoir d'agir des habitants.

2. Développement s’appuyant sur un dossier documentaire : sport sur ordonnance

Le dossier étudie les effets de l’activité physique sur la santé et le dispositif « Sport sur Ordonnance ». Ses annexes présentent les prescriptions, les financements, les Maisons Sport Santé, des actions locales et la coordination territoriale des professionnels.

Question 1. Montrer que l’activité physique vise à améliorer la santé des personnes malades.

L’activité physique adaptée améliore la santé des personnes malades et complète les traitements médicaux. Ses effets sont à la fois physiques et psychologiques.

- En cas de maladie cardiovasculaire, elle améliore la condition physique, prévient les complications et réduit le risque de décès. Pour le diabète, elle améliore la glycémie et réduit les complications vasculaires.
- Pendant un cancer, elle diminue la fatigue, améliore la qualité de vie et la tolérance aux traitements, et réduit le risque de récidive. Le sujet précise une baisse de 45 % pour le cancer du sein.
- Elle améliore aussi les capacités respiratoires et certaines fonctions cognitives.

Adaptée à l’état de santé, elle contribue donc au bien-être et limite l’aggravation de maladies chroniques.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L’activité physique adaptée améliore la condition physique et la qualité de vie, réduit certaines complications et récidives, en complément des traitements médicaux.

Question 2. Expliquer comment le système de santé participe au développement du dispositif « Sport sur Ordonnance » sur certains territoires.

1. **Le cadre national** permet la prescription d’activité physique adaptée par les médecins. Depuis 2021, le dispositif concerne aussi les maladies chroniques et certains facteurs de risque, et les médecins spécialistes peuvent prescrire. Plus de 20 millions de personnes sont concernées.
2. **La coordination locale** organise l’accès aux séances. Les Maisons Sport Santé orientent les patients vers des activités adaptées et nouent des partenariats avec les prescripteurs. Les CPTS fédèrent médecins et kinésithérapeutes : à Tours, elles mettent en place un parcours de 12 séances sur 12 semaines.
3. **Les financements territoriaux** rendent les programmes accessibles. Dans les Yvelines, l’ARS et la Conférence des financeurs prennent en charge des séances gratuites encadrées. Mutuelles et collectivités peuvent aussi aider, tandis que le remboursement par l’Assurance maladie n’est pas établi dans le dossier.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Prescription, coordination des professionnels, structures locales et financements territoriaux favorisent l’accès au sport sur ordonnance et son développement.

SYNTHÈSE DE L'ÉPREUVE & RÉFÉRENTIEL • BAC ST2S

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2023)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de spécialité STSS du baccalauréat technologique, session 2023, porte le code 23-2SST2SME1. D'une durée de 3 heures et de coefficient 16, elle traite du développement social local et du sport sur ordonnance. Elle évalue la mobilisation des connaissances et l'exploitation d'un dossier sur les effets de l'activité physique, la prescription et la coordination territoriale.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Une activité physique régulière contribue à prévenir certaines maladies et peut améliorer l'état de santé des personnes malades.
- L'activité physique adaptée tient compte de l'état de santé, des capacités et des besoins de la personne.
- Le sport sur ordonnance complète les traitements médicaux et ne s'y substitue pas.
- Les Maisons Sport Santé et les CPTS contribuent à la coordination entre les professionnels de santé et les acteurs du sport.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les bénéfices préventifs de l'activité physique de ses effets chez les personnes déjà malades.
- Appuyer les affirmations sur des informations précises et pertinentes des annexes.
- Distinguer les rôles des professionnels, des structures territoriales et des financeurs.
- Structurer chaque réponse et mobiliser à bon escient les notions de prévention et d'activité physique adaptée.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment distinguer prévention primaire et prévention tertiaire dans ce sujet ?

La prévention primaire intervient avant l'apparition d'une maladie pour en réduire le risque. La prévention tertiaire concerne une maladie déjà présente et vise notamment à limiter son aggravation, ses complications ou une récidive.

Q : Que signifie activité physique adaptée dans les annexes ?

L'activité physique adaptée est choisie en fonction de l'état de santé, des capacités et des besoins de la personne. Elle peut être encadrée par des professionnels formés et proposée avec une progression adaptée.

Q : Comment organiser le temps pour traiter les deux parties ?

L'épreuve dure trois heures et les deux parties valent respectivement 6 et 14 points. Une répartition du temps proportionnelle à ces barèmes peut aider, en prévoyant aussi un temps de relecture et une réponse à chaque partie.

Q : Quels éléments rendre visibles dans les réponses pour satisfaire les attentes de notation ?

Répondez précisément à chaque consigne, développez les liens entre les idées et mobilisez les connaissances utiles. Pour la partie documentaire, sélectionnez des informations pertinentes des annexes et expliquez ce qu'elles démontrent.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacst2s.fr/assets/annales/bac-st2s/Sciences et techniques sanitaires et sociales/2023/Bac ST2S - Sciences et techniques sanitaires et sociales - Session 2023 - 2-Sujet.pdf
Ressources Bac ST2S : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.